

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-632558

86396
 Autres



Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

021503

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

NABIL Rachida

Date de naissance :

Le 1/7/1954

Adresse :

Lot. ATTA el amoun
Rue 4 N° 9

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation :

7/2/2021

Nom et prénom du malade :

Nabil

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Etat mental

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7/7/2021	CB		300	INP 09270468 DR. BEN ABDERRAZAK SOUFI PSYCHIATRE 2 Mars Angle Rue Victor Hugo Mers Sultan - Casablanca Tél. 05 22 26 20 24

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENCE ANNAM Sidi Mousa GUERRAOUI Bordeaux 1A Pharmacie RESIDENCE ANNAM - Casablanca Tél: 022 83 43 13	07/07/2021	1 770,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on each				

Dr. Soumia BENABDERRAZIK

Psychiatre - Psychothérapeute
Addictologue

الدكتورة بنعبد الرزق سميرة

الطب النفسي - العلاج النفسي
طب الإدمان

Casablanca, le

7/7/2021

الدار البيضاء، في

M. Kamali

154,00 درهم



Pris de l'Ame

L. 30

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
Sihem Dr. Soumia BENABDERRAZIK
4, Résidence Annaim 00140
Tél: 022.88.43.09 - Casablanca

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
Sihem Dr. Soumia BENABDERRAZIK
4, Résidence Annaim 00140
Tél: 022.88.43.09 - Casablanca

PSYCHIATRE
Dr. Soumia BENABDERRAZIK
Mers Sultan - Casablanca
Tél: 05 22 26 20 24

Chèque à l'ordre de M. Kamali

Inv: 4/10/2021 à 10:40:30

